



Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE ET DU HAUT-RICHELIEU

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

JEUDI
LE 28 JUIN 2018
11h00

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu ce jeudi, vingt-huitième jour du mois de juin deux mille dix-huit, à onze heure (11h00).

Ladite séance extraordinaire du Bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu s'étant tenue en la salle du conseil de la MRC du Haut-Richelieu située au 380, 4^e Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, laquelle fut dûment convoquée par courrier recommandé, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 135 du Code municipal.

Étaient présents:

De la MRC des Jardins-de-Napierville: M. Paul Viau, préfet et maire de la municipalité du Canton de Hemmingford, et Mme Sylvie Gagnon-Breton, maire de la municipalité de Saint-Rémi.

De la MRC du Haut-Richelieu: M. Réal Ryan, préfet et maire de la municipalité de Noyan et M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre.

Absences motivées : M. Robert Duteau, maire de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, M. Alain Laplante, préfet suppléant et maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Pierre Chamberland, maire de la municipalité de Saint-Valentin.

Substituts : M. Ronald Lécuyer, maire de la municipalité de Saint-Édouard, substitut à M. Robert Duteau, maire de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, M. Marco Savard, conseiller de Saint-Jean-sur-Richelieu, substitut à M. Alain Laplante, préfet suppléant et maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Jacques Lemaître-Caron, maire de la municipalité de Lacolle, substitut à M. Pierre Chamberland.

Également présents : Mme Nicole Inkel, directrice générale de la MRC des Jardins-de-Napierville, M. Éric Déziel, coordonnateur de cours d'eau de la MRC des Jardins-de-Napierville, Mme Chantale Pelletier, maire de la municipalité de Napierville et M. Jean Cheney, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Le Bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu formant quorum.

Madame Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu agissant aux présentes à titre de secrétaire dudit Bureau des délégués des MRC concernées, le tout conformément aux dispositions de l'article 137 du Code municipal.

1.0 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'article 139 du Code municipal;

Sur proposition du délégué M. Paul Viau,
Appuyée par le délégué Mme Sylvie Gagnon-Breton,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE M. Réal Ryan de la MRC du Haut-Richelieu, soit nommé président de la présente séance spéciale du Bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

BD15236-18



No de résolution
ou annotation

Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

PVBD-JN/HR2018-06-28

M. Réal Ryan de la MRC du Haut-Richelieu et maire de la municipalité de Noyan, accepte la présidence du présent Bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'avis spécial donné le 14^e jour du mois de juin 2018 et acheminé par courrier recommandé le même jour, tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du Bureau des délégués de la MRC des Jardins-de-Napierville à savoir, M. Paul Viau, M. Robert Duteau et Mme Sylvie Gagnon-Breton et de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, M. Réal Ryan, M. Alain Laplante, M. Luc Mercier et M. Pierre Chamberland;

CONSIDÉRANT que l'information concernant la tenue du Bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu a été transmise aux maires des municipalités de Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Valentin;

CONSIDÉRANT les avis transmis à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

- 1.0 Nomination d'un président d'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du règlement 546 abrogeant toutes dispositions règlementaires, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu situés en des municipalités de Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville et Saint-Bernard-de-Lacolle sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville et Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Valentin sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu (Document 1 BD BM/RV/HR).
- 4.0 Autre(s) sujet(s)
 - 4.1 Tout autre sujet d'intérêt public pourra être discuté si tous les membres convoqués sont présents
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Adoption du procès-verbal de la présente séance
- 7.0 Levée de la séance

PAR CONSÉQUENT;

Sur proposition du délégué M. Paul Viau,
Appuyée par le délégué M. Luc Mercier,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'ADOPTER l'ordre du jour dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

3.0 Adoption du règlement 546

CONSIDÉRANT l'avis donné par courrier recommandé le 14 juin 2018 conformément à l'article 445 du Code municipal, en vue de l'abrogation de tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du Bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu, le projet de règlement 546 ayant été joint audit avis;

BD15237-18



No de résolution
ou annotation

Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

PVBD-JN/HR2018-06-28

CONSIDÉRANT QUE les membres déclarent avoir reçu le règlement 546 au moins deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, dont acte;

EN CONSÉQUENCE;

BD15238-18

Sur proposition du délégué M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le délégué Mme Sylvie Gagnon-Breton,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'ADOPTER le règlement 546 abrogeant tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction des Bureaux de délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu dans sa forme et teneur, lequel est reproduit ci-après;

RÈGLEMENT 546

RÈGLEMENT ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS, ACTES D'ACCORD ET PROCÈS-VERBAUX RELATIFS AUX COURS D'EAU DE LA JURIDICTION DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE ET DU HAUT-RICHELIEU

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Vu les dispositions de la Loi sur les compétences municipales relatives aux cours d'eau, le maintien en vigueur de tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu n'est plus requis c'est pourquoi, le bureau des délégués procède à l'abrogation de ces documents.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement est intitulé «Règlement abrogeant tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu».

ARTICLE 3 ABROGATION

Tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu sont abrogés.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Signé : Réal Ryan
Président du Bureau des délégués
des MRC des Jardins-de-Napierville
et du Haut-Richelieu

Signé : Joane Saulnier
Secrétaire du Bureau des délégués
des MRC des Jardins-de-Napierville
et du Haut-Richelieu

ADOPTÉE

4.0 AUTRE(S) SUJET(S)

4.1 Autre(s) sujet(s) d'intérêt public si tous les membres convoqués sont présents

Aucun autre sujet n'est discuté.



No de résolution
ou annotation

Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

PVBD-JN/HR2018-06-28

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

6.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 201 du Code municipal et après lecture faite du présent procès-verbal,

BD15239-18

Sur proposition du délégué M. Paul Viau,
Appuyée par le délégué M. Ronald Lécuyer,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER le procès-verbal des délibérations du Bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu de cette présente séance extraordinaire du 28 juin 2018.

ADOPTÉE

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE


BD15240-18

Sur proposition du délégué M. Marco Savard,
Appuyée par le délégué M. Paul Viau,


IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance spéciale du Bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu ce 28 juin 2018.

ADOPTÉE



Réal Ryan,
Président du Bureau des délégués des MRC
des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu



Joane Saulnier,
Secrétaire du Bureau des délégués des MRC
des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu